



Compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2022

Présents : ANTOINE Kévin, COLOMBIÉ Nathalie, GUIGON Patrice, LOYNET Christophe, MALSOT Florence, NICOLAS Séverine, PETITOT Eric, PEUREUX-DEMANGELLE Anne-Sophie, RANÇON Géraldine, VON-ARBOURG Jean-Philippe.

Absents : LAFOUGE Isabelle (a donné pouvoir à Florence MALSOT) ; TISSERAND Pascal (a donné pouvoir à Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE) ; PETIT Olivier (a donné pouvoir à Patrice GUIGON) ; ECKERT Philippe.

Secrétaire de séance : LOYNET Christophe.

Ordre du jour :

- 1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2022
- 2-Choix des entreprises pour le réaménagement de la boucle du village suite à l'appel d'offre,
- 3-Groupement de commande Signalisation verticale 2023-2026,
- 4-Désignation des représentants de la CLECT,
- 5-Présentation du rapport du SMICTOM,
- 6-Présentation du programme pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable,
- 7-Délibérations modificatives,
- 8-Subvention exceptionnelle,
- 9-Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,
- 10-Demande de subventions, 2^{ème} phase boucle du village,
- 11-Questions diverses.

1-Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2022,

Madame le Maire rappelle les sujets abordés lors de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2022. Après en avoir pris acte, les conseillers approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2-Choix des entreprises pour le réaménagement de la boucle du village suite à l'appel d'offre,

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres réunie le 03 août 2022, les entreprises suivantes ont été retenues :

- ROGER MARTIN pour un montant de 264 814.30 € HT
- GLOBAL SIGNALISATION pour un montant de 68 857.05 € HT

3-Groupement de commande Signalisation verticale 2023-2026,

Madame le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, d'un courrier du Conseil Départemental proposant la mise en place d'un groupement de commande Signalisation verticale 2023-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention,
- D'autoriser Mme le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4-Désignation des représentants de la CLECT,

Madame le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, de la délibération 091-2020 créant la commission locale d'évaluation des charges transférées. Il nous est demandé de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant parmi les conseillers municipaux exerçant les fonctions de conseillers communautaires.

Le Conseil Municipal, procède à l'élection des délégués et élisent à l'unanimité :

- Madame Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE est élue membre titulaire de la CLECT,
- Monsieur Patrice GUIGON est élu membre suppléant de la CLECT.

5-Présentation du rapport du SMICTOM,

Le Conseil Municipal déclare avoir pris connaissance du rapport d'activités 2021 du SMICTOM.

Madame Séverine NICOLAS profite de ce point pour indiquer qu'il pourrait être utile de demander une poubelle de tri pour la commune. L'assemblée approuve cette initiative. La demande sera faite au SMICTOM.

6-Présentation du programme pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable,

Madame le Maire présente le programme pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable voté et approuvé par le Syndicat des Eaux de Giromagny.

Concernant la commune de Lachapelle-Sous-Chaux, les travaux consisteront à renouveler les tronçons en diamètre équivalent et reprendre la totalité des branchements, rue de la Gare et rue des Vosges en 2024 – 2025.

7-Délibérations modificatives,

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération 46/22 du 25 juin 2022 et erronée et qu'il convient de l'annuler et de la remplacer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre, article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit
675 / 042	1 000 €			
7022 / 70			1 000 €	
TOTAL	1 000 €		1 000 €	

Section d'investissement :

Chapitre, article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit
2111 / 040			1 000 €	
2315 / 041	1 000 €			
TOTAL	1 000 €		1 000 €	

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux du hangar seront terminés en 2022 et qu'il convenait de les imputer à l'article 2158 non au 2313, elle propose de modifier le budget de la manière suivante :

Section d'investissement :

Chapitre, article	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit	Diminution de crédits	de Augmentation de crédit
2158 / 21		70 000 €		
2313 / 23	70 000 €			
TOTAL				

Le Conseil Municipal accepte ces modifications à l'unanimité

8-Subvention exceptionnelle.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'Association des Médailles Militaires de GIROMAGNY / ROUGEMONT qui nous demande une aide financière exceptionnelle pour le remplacement des drapeaux de l'association. Madame le Maire propose de participer à hauteur de 100 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de verser à l'association des Médailles Militaires de GIROMAGNY / ROUGEMONT une contribution exceptionnelle de 100 €.

9-Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local et qu'elle a vocation à être généralisée à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle informe également que la commune de LACHAPELLE SOUS CHAUX a été pré-sélectionnée pour pouvoir passer au référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023. Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser ce changement de nomenclature. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire accepte le passage de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023.

10-Demande de subventions, 2^{ème} phase boucle du village.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la 1^{ère} phase du réaménagement de la boucle : rue de Bellevue, rue du Moulin, rue du Rhône, rue de la Libération sera terminée au plus tard début décembre et qu'il convient de préparer la 2^{ème} phase.

Le montant prévisionnel de cette deuxième phase est de 407 080 € HT. Madame le Maire rappelle que ces travaux sont divisés en 4 tranches réparties de 2022 à 2026.

La 2^{ème} tranche débiterait en septembre 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider la 2^{ème} tranche d'un montant HT de 407 080 € HT et de solliciter les subventions DETR, DSIL et d'aide aux communes auprès des instances concernées.

11- Questions diverses.

- L'association de Yoga de Belfort sollicite la mise en place d'un atelier Yoga sur la commune, Madame Florence MALSOT est désignée pour obtenir plus d'informations
- Réfection de l'accotement de la Corite par l'Entreprise ROGER MARTIN (rue de Bellevue au niveau des numéros 1 à 5) Pose d'enrobé à froid in fine. Coût de l'opération : 2 100 euros
- Reprise du chemin rural d'Errevet.
Intervention d'Alexandre COUET pour élagage sur les bas-côtés et en hauteur pour éclaircir et éviter que le chemin soit trop ombragé et que l'eau stagne. Coût : 1 800 euros
Intervention à venir de Frédéric FAIVRE pour la réfection pour 2 611 €
Les habitants de la rue ne sont pas heureux de ces travaux et ne souhaitent pas que la mairie intervienne. Ils reprochent à la mairie d'avoir engagé les travaux d'élagage du chemin, sans prévenir les habitants de la rue et de favoriser la fréquentation du chemin par le comblement des trous.
Par conséquent, une réunion est prévue sur site lundi 3 octobre à 18h.
- Plainte concernant deux chiens qui seraient seuls sur un terrain (parcelle AL 57) au lieudit 'la Pie' chemin d'Errevet. Le terrain est clos. Aboiements perpétuels.
Madame le Maire informe avoir reçu plusieurs courriers agressifs et diffamatoires à son encontre. Les gendarmes sont alertés.
- Achat de la licence IV : M. DORIDANT de la DGFIP nous a rédigé l'acte authentique. Monsieur Patrice GUIGON est inscrit à la formation qui se déroulera les 3, 4 et 5 octobre 2022.

- Une enquête sur les dépôts d'hydrocarbures sur une parcelle communale, en direction des Ayeux, est encore en cours par l'ONF qui poursuit ses investigations.
- Les grumes qui n'avaient pas été ramassées vers le Fays l'ont été le 19/09, alors que la date limite était le 16/09.
120 m³ qui avait été vendus et qui aurait pu faire partie de l'affouage sont finalement parties, récupérés par l'acheteur.
- Remplacement des portes de la salle communale suite à une intrusion : l'entreprise Negro a été retenue pour la somme de 5 175 euros, avec prise en charge de 7 290 € par l'assurance.
La porte de l'école sera réparée par eux, y compris la porte du local des bancs et tables de bistrot.
Les portes enfoncées des toilettes seront réparées par l'employé communal. Idem pour les murs.
- Le logement de la mairie est libéré : il convient de changer le revêtement au sol, de repeindre les murs, de changer la cabine de douche et la lunette des WC.
- Les tilleuls de la cour d'école : les enfants de CM1 ont adressé un courrier à Madame le Maire lui demandant de libérer les troncs de ces arbres emprisonnés par des galets et du béton. La demande est acceptée, l'employé communal se chargera de les « libérer ».
- Demande des chasseurs d'entretenir le chemin qui monte au col des 5 chemins. 2 800 Mètres linéaires relevés par Maurice Vendrely ; devis sera demandé à A. COUET.
- Demande du SMICTOM pour la **déchèterie mobile** à Lachapelle en raison des déchets verts qui seront installés à Chaux. Une réflexion sera menée afin de trouver l'endroit adéquat.
- Madame Séverine NICOLAS et Monsieur Pascal TISSERAND se sont rendus à la réunion du Syndicat des Eaux le 19 septembre. Madame Séverine NICOLAS rapporte :
 - *Des études seront élaborées pour réaliser :
 - a) la réhabilitation des captages de l'Ordon Verrier aux fins de remettre en service le réservoir de 500m³ après traitement de l'eau.
 - b) la finalisation des interconnexions avec Lepuix et le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas,
 - c) un schéma directeur en vue du transfert de la compétence eau potable à la CCVS au 1^{er} janvier 2026.
 - d) l'élaboration d'un Plan Interne de Crise.
 - *Il y a actuellement deux postes à pourvoir au Syndicat des Eaux de Giromagny.
 - *le compte rendu de la réunion du Syndicat des Eaux est disponible en mairie.

Prochain Conseil municipal : le 29 octobre 2022

Le secrétaire de séance
Christophe LOYNET